CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Jeudi le 10 août, 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 30 CHEMIN BEGLEY (BUREAU MUNICIPAL), LE 10 AOÛT 2017 À 19H27, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. OTA HORA, MAIRE.

Sont présents : MICHEL COLLIN

SANDRA LACHARITY PAMELA LACHAPELLE

TANYA GABIE

KIM CUDDIHEY-PECK

Sont absents: KEVIN MOLYNEAUX (non motivée)

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le secrétaire –trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi. De ce fait, étant pas tous présents, ils ne peuvent renoncés à l'avis de convocation tel que signifié par le secrétaire-trésorier.

2017-08-266

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

ADOPTÉE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1. Ouverture de la séance
- 2 Période de questions
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Tuile acoustique Centre communautaire
- 5 Période de questions
- 6 Clôture de l'assemblée

2017-08-267

3. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour:

IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity, **APPUYÉ** par Michel Collin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-08-268

4. TUILE ACOUSTIQUE – CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par Sandra Lacharity APPUYÉ par Michel Collin

Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense tel que soumis par Mecart au coüt de 6 830 \$ taxes en surplus pour une superficie de 100 p.ca, donc 24 panneaux, que l'association Culturel, Social et Âge d'Or contribuerais un montant de 1 000 \$ et le comité de funéraires contriburait un montant de 3 000 \$.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-08-269

6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie APPUYÉ par Pamela Lachapelle

Et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h28.

ADOPTÉE

Président	Secrétaire
	Piene Vaillancourt
Ota Hora,	Pierre Vaillancourt, D.M.A.
Maire	Directeur général / Secrétaire-Trésorier

- « Je, Ota Hora, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
- « Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro ____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal ».